

APPEL A PROJETS 2022

ALLOCATION DOCTORALE 4^{EME} ANNEE DE THESE

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. L'ISSPAM interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie au Sud les pays en développement (prioritairement au sein de l'espace francophone) et les pays du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « ALLOCATION DOCTORALE 4^{EME} ANNEE DE THESE »

L'appels à projets « Allocation Doctorale 4^{ème} Année de Thèse » de l'ISSPAM vise à soutenir la finalisation d'une thèse en cours de réalisation au sein de l'environnement de recherche de l'ISSPAM pour une durée maximale de 12 mois.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout doctorant dont au moins un co-directeur de la thèse est affilié à une équipe de l'ISSPAM et qui est inscrit dans l'une des 3 Écoles Doctorale en lien avec l'ISSPAM (Cognition, Langage, Éducation – ED356 ; Sciences Économiques et de Gestion d'Aix-Marseille – ED372 ; Sciences de la Vie et de la Santé – ED62).

Nature du projet de recherche

Les projets déposés doivent s'inscrire de façon privilégiée dans les domaines prioritaires et stratégiques de l'ISSPAM.

CRITERES D’EVALUATION

Les critères d’évaluation porteront sur :

- Lien avec les domaines prioritaires de l’ISSPAM
- Pertinence du projet de thèse au regard des axes prioritaires et stratégiques de l’ISSPAM.

Une attention particulière sera portée à l’état d’avancement du projet de thèse et les conditions présentées quant à sa finalisation.

Un comité scientifique, composé des membres de Bureau et du comité de Pilotage Formation et de Recherche, avec le soutien éventuel d’experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

CALENDRIER

La date limite de dépôt des demandes est le **05/06/2022**.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-2021-institut-des-sciences-de-la-sante-publique-isspam>) et doit être envoyé par voie électronique sur l’adresse isspam-contact@univ-amu.fr.

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois. Dans le cas d’un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l’ISSPAM.

CONDITIONS D’ENGAGEMENT

Le candidat s’engage à finaliser sa thèse au cours des 12 mois du financement.

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d’une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d’Avenir, Initiative d’Excellence d’Aix-Marseille Université - A*Midex. Il a été soutenu par une subvention de l’Institut des Sciences de la Santé Publique d’Aix-Marseille ». // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French “Investissements d’Avenir programme”. It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences - ISSPAM* ».

Le bénéficiaire de ce financement s’engage à finaliser sa thèse au cours des 12 mois du financement, à transmettre à l’ISSPAM, au plus tard un mois après la date de fin du projet, un résumé à destination du grand public (une page maximum) et un rapport d’activité scientifique.

Par ailleurs, le bénéficiaire peut être invité à présenter son travail lors des événements organisés par l’ISSPAM.